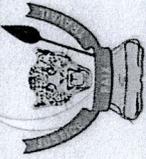


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 175/2024

AU GROUPEMENT SITAX.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 008/CGPMP/MIN.FINANCES/AOI/GG/2023, conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe d'euro vingt-cinq millions trois cent nonante-trois mille sept cent nonante-deux, vingt-quatre centimes (€ 25 393 792,24) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit euro cent septante-sept mille sept cent cinquante-six, cinquante-cinq centimes (€ 177 756,55), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/09/2024.

Directeur Administratif et Financier



Scéau de l'Établissement

Me. Claude TAYI
Directeur Général